

COMMUNE de CAUMONT-sur-AURE

Compte rendu de la séance du conseil municipal du 13 décembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le treize décembre, à 18 heures, les membres du conseil municipal, dûment convoqués, se sont réunis à la mairie sous la présidence de Christophe LE BOULANGER, maire.

Date de convocation : 1er décembre 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 1^{er} décembre 2021

Membres en exercice	23
Membres présents et représentés	21
Quorum (8) 1/3 des membres	Atteint
Membres absents et/ou excusés	2
Membres ayant donné pouvoir	4

Membres présents : BEZIERS Jean-Marie, BOUVIER Corinne, DUVAL Estelle, GENNEVIEVE Michel, HANICOT Nathalie, LARUE Serge, LAURENT Gilles, LEJEUNE Michel, LESENECHAL Marie-Josèphe, MAHE Roger, MOREAU Bérengère, PERALDI Sandra, PORET Michel, ROHAUT Thierry, TANNEUR Claire, VAUGELADE Martine.

Membres absents : DESFAUDAIS Prisca, HYAU Samuel,

Membres excusés : NEANT

Membres ayant donné pouvoir : JUEL Madeleine à LARUE Serge, LEPREVOST Carine à VAUGELADE Martine, THOMAS Jean-Paul à LEJEUNE Michel, BROUILLARD Jean-Luc à LESENECHAL Marie-Josèphe

Secrétaire de séance : DUVAL Estelle

Approbation du compte rendu de la réunion du conseil du 08/11/21

Observations du conseil :

Mme DUVAL, adjointe au maire, demande des précisions sur l'abattage et/ou l'élagage des hêtres de la rte de Torigni et de la place St Clair.

Réponse : abattage de l'arbre rte de Torigni (rendez-vous la semaine prochaine pour l'établissement d'un devis) et mise en sécurité de celui de la place St Clair avant abattage ultérieur.

Compte rendu approuvé par les membres présents lors de la séance du 08/11/2021.

Ajout points à l'ordre du jour

Le maire sollicite l'autorisation d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- Demande de renouvellement de la mise en disponibilité pour la 3^{ème} année (Mme FINEL).

Décision du conseil : Adopté à l'unanimité.

Administration générale

1. Contrat de territoire « Eau & climat » 2021-2024 établi entre l'Agence de l'eau Seine-Normandie et la Cdc Pré-Bocage Intercom

Le conseil municipal présente au conseil le contrat de territoire « Eau & climat » 2021-2024 établi entre l'Agence de l'eau Seine-Normandie et la Communauté de communes de Pré-Bocage Intercom.

L'objet de ce contrat est d'adapter le territoire aux changements climatiques et doit viser à l'atteinte du bon état des eaux et la préservation de la ressource en eau et le respect de la biodiversité. Il s'applique au territoire de la Communauté de communes Pré-Bocage Intercom.

Les grands enjeux liés à l'eau, la biodiversité et à l'adaptation au changement climatique de ce territoire sont :

- Diminuer les pollutions diffuses des cours d'eau, surtout par temps de pluie,
- Diminuer les pollutions ponctuelles des cours d'eau (assainissement),
- Restaurer la continuité écologique,
- Protéger et optimiser la ressource en eau potable.

Décision du conseil : Adopté à l'unanimité.

2. ORT Petites villes de demain – Réalisation d'un plan-guide

Dans le cadre de l'Opération de Revitalisation du Territoire « Petites villes de demain » les communes sont invitées à s'inscrire dans un projet global de requalification urbaine formalisé dans un plan-guide opérationnel.

Un "plan guide" est un outil de planification qui compile les grandes orientations pour l'avenir d'une commune et l'amélioration du cadre de vie : logements, déplacements dans la commune, espaces de vie partagés, paysages...

L'enjeu du plan guide d'aménagement est de définir les axes structurants du projet urbain à long terme. Il fixera des orientations urbaines générales à l'échelle du bourg, voire de la commune et des orientations plus précises pour les sous-secteurs à enjeux.

L'étude se décompose en plusieurs phases incluant :

- Le diagnostic, la définition des enjeux, les scénarii d'aménagement, la définition d'un projet urbain et la déclinaison en fiches-action des intentions d'aménagement,
- La concertation.

Le plan guide d'aménagement aura une visée programmatique et proposera une déclinaison pré-opérationnelle sur certains sites ainsi qu'un phasage des interventions à réaliser.

Le coût d'un plan guide est estimé à 35 000 euros HT, subventionnable à 50 % par l'Etat (FNADT).

La présente délibération porte sur l'autorisation de lancement d'un marché d'études, qui interviendra dans le cadre d'un groupement de commandes avec les communes de Les Monts d'Aunay, Villers-Bocage et Caumont-sur-Aure, et sur l'autorisation de solliciter les subventions au taux le plus élevé possible.

Décision du conseil : Adopté à l'unanimité.

3. ORT Petites villes de demain – Convention de groupement de commandes pour la réalisation d'un plan-guide pour l'aménagement des centres-villes de Caumont-sur-Aure, Les Monts d'Aunay et Villers-Bocage

Le code de la commande publique offre la possibilité aux acheteurs publics d'avoir recours à des groupements de commandes. Ces groupements ont vocation à rationaliser les achats en permettant des économies d'échelle et à gagner en efficacité en mutualisant les procédures de passation des contrats.

Une convention constitutive, définissant les modalités de fonctionnement du groupement, doit être signée entre ses membres. Cette convention doit également désigner le coordonnateur et déterminer la Commission d'appel d'offres compétente s'agissant de l'attribution des marchés passés dans le cadre du groupement.

Au vu de ce qui précède, il apparaît pertinent de conclure un groupement de commandes pour la réalisation d'un plan-guide sur les trois communes lauréates de l'Opération de Revitalisation du Territoire « Petites villes de demain » (ORT PVD) sur le territoire de Pré-Bocage Intercom, avec un groupement à durée déterminée en vue de la conclusion du marché d'études.

La convention de groupement de commandes ci-jointe, prise en application des articles L. 2113-6 et L. 2113.7 du Code de la commande publique fixe le cadre juridique de cette consultation. Elle désigne la commune de Les Monts d'Aunay comme coordonnateur du groupement. A ce titre, elle sera chargée de l'organisation de la procédure c'est-à-dire de l'ensemble des opérations de sélection des candidats, de la signature et de la notification du marché.

L'exécution du marché sera assurée par chaque membre du groupement.

Décision du conseil : Adopté à l'unanimité.

4. Demande autorisation exposition canine le 21/08/22 – Staffordshire Bull Terrier Club de France

Le maire rappelle au conseil que lors de sa séance du 14/10/19, il avait été accepté de mettre le terrain de foot et les vestiaires situés sur la commune historique de Caumont-l'Eventé à la disposition du club Staffordshire Bull Terrier Club de France, pour une exposition canine.

En raison de la crise sanitaire actuelle, l'exposition de 2020 a été reportée en 2021 puis annulée.

Le club demande de nouveau l'autorisation d'organiser cette manifestation en 2022, le maire demande au conseil municipal de se prononcer sur ce sujet.

Observations du conseil :

En accord avec le président du club de foot de Caumont,

- Demande la présence d'un employé communal et l'établissement d'un état des lieux.
- Accès interdit aux véhicules sur le terrain de foot.

Décision du conseil : Adopté à l'unanimité.

Budget

5. Décision modificative – Provision pour créances douteuses

Le maire rappelle que pour l'application du 29° de l'article 2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales une provision doit être constituée par délibération de l'assemblée délibérante dans les cas précisés par l'article R2321-2 du CGCT et notamment :

« lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public, une provision est constituée à hauteur du risque d'irrecouvrabilité estimé par la commune à partir des éléments d'information communiqués par le comptable public (...) »

La provision est ajustée annuellement en fonction de l'évolution du risque. Une délibération détermine les conditions de constitution, de reprise et, le cas échéant, de répartition et d'ajustement de la provision ».

La provision 2021 s'élèverait à 4 542,00 €.

Observations du conseil :

Lancer une procédure d'expulsion à l'encontre de M. GEORGET et Mme DIOT, locataire d'un logement à la Résidence Les Sorbiers à Caumont-l'Eventé. Contacter un huissier.

Décision du conseil : adopté à l'unanimité.

Affaires scolaires – Martine VAUGELADE

6. Recrutement de deux agents dont un déjà pourvu

- 1- Recrutement en remplacement de : Marie-Thérèse YVAI, adjoint d'animation, 17/35^{ème}
- 2- Recrutement adjoint technique, 35/35^{ème} : Emilie CHAPRON, actuellement en CDD, pour stagiairisation et titularisation.

Affectations et horaires (pouvant être modifiés) :

Adjoint d'animation contractuel (en remplacement de Marie-Thérèse YVAI) au 01/01/2022 - 17/35^{ème}

Horaires

7h15/8h30 : transport scolaire élémentaire et maternelle

8h30/9h45 : mise en place du réfectoire (restauration scolaire)

16h15/17h30 : transport scolaire élémentaire et maternelle

17h30/19h : ménage de l'école élémentaire, en partie

Mardi et jeudi de 19h à 19h30 : ménage locaux centre de loisirs (ancienne école primaire)

Adjoint technique (poste déjà pourvu : Emilie CHAPRON) au 01/04/22 - 35/35^{ème}

Horaires

8h/11h : Présence en école maternelle

11h/14h : Restauration scolaire

14h/14h30 : pause repas

14h30/15h : ménage cantine

15h/17h : présence en école maternelle

Micro-Folie : 2h/semaine sur 47 semaines

Salle des associations : 1h/semaine sur 47 semaines

SDF LIV : 2h le mercredi sur 47 semaines

Mairie LIV : 1h le mercredi sur 47 semaines

SDF LV : 2 le mercredi sur 47 semaines

Mairie LV : 1h le mercredi sur 47 semaines

Décision du conseil : Adopté à l'unanimité.

7. Création d'un poste d'adjoint technique

Création d'un emploi d'adjoint technique, permanent à temps complet à raison de 35/35^{ème} :

Filière : technique

Cadre d'emploi : adjoint technique

Grade : adjoint technique

Ancien effectif : 5

Nouvel effectif : 6

Décision du conseil : Adopté à l'unanimité.

8. Ecole de Livry

Le maire donne lecture du courrier transmis par M. Jean-Paul THOMAS en date du 17/11/21 et déposé en mairie le 22/11/21.

Après avoir pris contact avec la Sous-préfecture de Vire et le rectorat, le maire précise que les éléments fournis par la commune (cf. délibération du 08/11/2021), sont suffisamment éloquents pour clore ce dossier.

Développement économique/Communication – Nathalie HANICOT

9. Compte rendu

16/12/21 : Micro-Folie – Le Lac des Cygnes – 19h30 - Inscription près d'Anacrouses ou de la mairie,

19/12/21 : Concert de Noël en l'église de Caumont à 16h.

12/01/22 : Micro-Folie – Conférence Culture Manga

Echo-montais décembre 2021 : recenser les non distribués et remonter l'info à Mme HANICOT.

Urbanisme/Patrimoine/Défense incendie – Michel PORET

10. Carte circuit pédestre

Evolution du projet de circuit de Petite randonnée.

Afin de garantir l'éligibilité de ce circuit en tant que Circuit Qualité, la commune doit s'engager à :

- Fournir et poser un panneau de départ :
 - o Devis SDComm à St Martin des Besaces : 66,00 € TTC
- Effectuer un balisage conforme aux normes de la Fédération Française de Randonnée :
 - o Devis FFRandonnée à Mondeville : 206,00 €.

Observations du conseil :

Etablir une carte des chemins entretenus par la commune, la BACER et PBI.

Joindre la carte du circuit Petite randonnée au compte rendu.

Décision du conseil : Adopté à l'unanimité.

11. Dossier BERARD

Décision prise par la SIC DBFB – Garage BERARD : sortie des véhicules côté place de l'Ancienne gare (courrier du 10/11/21).

Décision du conseil : Adopté à l'unanimité.

Contactez PBI pour répondre le plus rapidement possible à MM. BERARD.

12. Adressage des impasses sur Livry et à Caumont

Création impasses et rue :

Livry - Impasse du Breuilleau

Livry - Impasse du Mesnil

Livry - Impasse de Lignerolles

Livry – Impasse de la Mazurerie

Livry – Impasse du Lieu Delaunay

Livry – rue du Bourg (*étendue de la route de St Germain à la D9, d'où la suppression de la rue de l'école et de la portion de route de Briquessard, depuis la route de St Germain vers le Bourg*).

Caumont – ZA rte de Torigni

Caumont – Résidence de l'Ancienne gare

Caumont – Place de la mairie

Numérotation :

Revoir la numérotation de la Résidence de l'Ancienne gare et la ZA rte de Torigni à Caumont.

Décision du conseil : Adopté à l'unanimité.

13. Convention mise à disposition terrain communal rue Thiers à Caumont

Terrain actuellement utilisé par Monsieur Claude BOULLOT pour y faire paître ses chevaux et par là même entretenir ce terrain.

Loyer : Versement d'un loyer annuel de **314,00 €**, soit 220€/hectare (terrain de 1ha42a62ca).

Observations du conseil :

Convention de mise à disposition en attendant la création d'un lotissement communal sur ce terrain.

Décision du conseil : Adopté à l'unanimité.

Association/Sociales

14. Compte rendu

Mme DUVAL, adjointe au maire, remercie :

- Les Francas, la gendarmerie, les élus présents, l'APE, etc., pour leur implication dans l'organisation des animations de Noël.

Observations du conseil :

Faire 3 bons d'achat de 10 € à l'attention de Monsieur Michel GROULT qui a accepté de remplacer au pied levé le Père Noël le samedi (budget CCAS).

Travaux – Personnel - Thierry ROHAUT

15. Parc locatif communal – Cimetière – Bâtiments communaux

Location :

Pour info, 2 logements communaux sont actuellement vacants sur la commune déléguée de Caumont-l'Eventé : T3 Résidence Le Mont-Pied et T3/T4 Résidence Les Sorbiers (M. PORET : annonces en cours).

Cimetière :

La coupe des sapins a commencé.

Bâtiments communaux :

Le plafond de la garderie périscolaire, sis rue de la Ferrière à Caumont, s'est écroulé à la suite d'infiltrations d'eau de pluie. Aucune personne n'était présente sur les lieux.

Les employés communaux sont chargés de faire tomber le reste du plafond. Il convient de trouver rapidement un échafaudage et une entreprise avant la rentrée scolaire. **A suivre.**

Terrain rue Thiers à Caumont :

Les Domaines ont retransmis ce dossier à l'étude de Caumont (transmis auparavant à l'étude De Panthou à Aunay-sur-Odon, qui, vu la complexité du dossier, a souhaité qu'il soit traité par l'étude de Caumont). **A suivre.**

PSLA/Maison citoyenne/Fleurissement – Roger MAHE

16. Compte rendu

Actuellement 2 cabinets d'infirmières, 2 médecins et 1 kiné occuperont les locaux du PSLA.

Concernant les locaux vacants à l'ouverture, le 1^{er} loyer est pris en charge par PBi et les suivants par la commune. Si résiliation de bail, les loyers des locaux devenus vacants seront pris en charge par PBi.

Observations du conseil :

Mme LESENECHAL : revoir l'obligation pour la commune de supporter les loyers des locaux vacants à l'ouverture du PSLA.

Recensement de la population/Citoyenneté – Sandra PERALDI

17. Recensement de la population

- Recensement maintenu du 20/01/22 au 19/02/22,
- Recrutement de 6 agents recenseurs, 3 femmes et 3 hommes,
- Formation des agents recenseurs programmée,
- Problèmes d'adressage toujours en cours.

Pour info, Mmes PERALDI et BOUVIER ne seront pas disponibles pour d'autres réunions, sauf les séances du conseil municipal, pendant la période du recensement.

18. Renouvellement de disponibilité pour convenances personnelles

Le maire informe le conseil que par courrier en date 07 décembre 2021, Mme Marie-France FINEL a demandé le renouvellement de sa mise en disponibilité pour une 3^{ème} année, soit du 11 décembre 2021 au 10 décembre 2022.

Décision du conseil : adopté l'unanimité.

19. Affaires diverses

UCIA

Mmes MOREAU et HANICOT : peu de commerçants caumontais adhèrent à l'UCIA.

Inviter Mme Claudie COUTELLIER, chargée du développement économique de l'UCIA ? lors d'une prochaine séance.

Animaux errants

Mme DUVAL : se renseigne pour récupérer l'adresse d'une association caennaise qui récupère les animaux errants, dont les chats.

Apprenti

Voir pour l'embauche d'un apprenti.

Containers verre – Place de l'Ancienne gare

A déplacer rapidement.

Cérémonie des vœux

Annulée – Info à communiquer.

Repas des aînés

Rémunérer Mme SIMON, agent communal, en heures supplémentaires, pour sa présence lors des repas des aînés de Livry et de Caumont.

Sinistre nettoyage église de Caumont

M. MAHE : abandon du recours.

Prochaines réunions

Réunion préparatoire : lundi 27 décembre 2021 à 18h, à Livry.

Réunion du conseil : lundi 10 janvier 2022, à 19h, salle du conseil de Caumont.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 25.